



Egale Canada

Questions à débattre après la projection

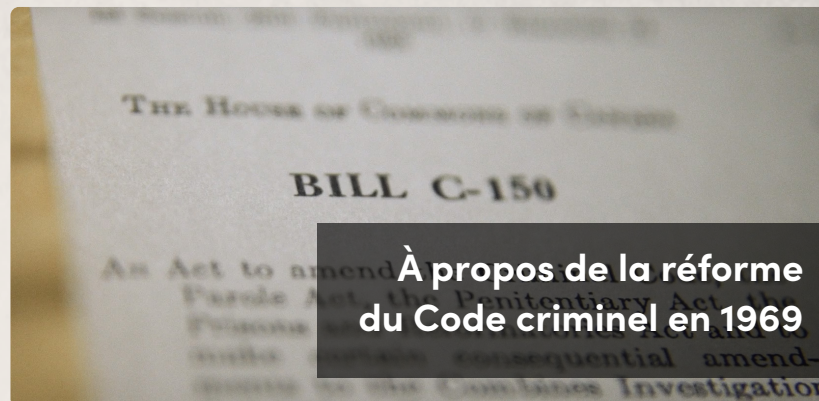
A) Le projet de loi C-150 a reçu la sanction royale le 27 juin 1969. Les infractions de sodomie et de grossière indécence étaient toujours punies, mais la nouvelle loi prévoyait des exemptions pour les couples mariés et pour deux adultes consentants âgés de plus de 21 ans, sans distinction quant au sexe ou à l'orientation sexuelle, à condition que ces actes se déroulent en privé.

Lors de leur réflexion sur les réformes du Code criminel de 1969, de nombreux militants et universitaires interrogés dans le film compliquent l'idée répandue selon laquelle cette mesure législative marquerait la décriminalisation totale et complète de l'homosexualité au Canada. Examinez et discutez de certaines perspectives du film qui traitent des limites de la réforme de 1969 en matière de promotion de la justice, de la libération et des droits de la personne pour les personnes LGBTQI2S au Canada.

- Avant de visionner le film, quelles connaissances aviez-vous sur l'histoire de la supposée dépénalisation de l'homosexualité au Canada? D'où viennent ces connaissances?
- Certaines de vos impressions ont-elles changé après la projection du film? De quelle manière?

B) De nombreux récits populaires sur les réformes du Code criminel de 1969 suggèrent que cette initiative avait été proposée et rendue par un gouvernement progressiste et favorable, sans tenir compte du contexte historique, social et politique plus large dans lequel elle avait été adoptée.

- Nommez et discutez de quatre ou de cinq facteurs, tendances ou événements sociaux, culturels, politiques ou historiques clés qui ont influencé, de manière directe ou indirecte, l'adoption finale du projet de loi C-150.



C) Malgré les lacunes dont il est question dans le film, beaucoup considèrent toutefois que l'adoption du projet de loi C-150 constitue un moment décisif et un moment décisif dans le mouvement en faveur de la justice, de la libération et des droits de la personne LGBTQI2S au Canada.

- De quelle manière le projet de loi C-150 a-t-il eu une influence déterminante sur la capacité d'organisation, d'activisme et de développement de la communauté pour les droits des personnes homosexuelles?

D) En vous servant du projet de loi C-150 et de ses répercussions comme étude de cas, et en considérant les différentes perspectives présentées dans le film, réfléchissez sur la relation entre les réformes juridiques ou politiques et les changements sociaux et culturels au sens plus large.

- Quelle est l'importance de l'un pour rendre l'autre possible?
- Pouvez-vous penser à d'autres exemples tirés de l'histoire des mouvements sociaux LGBTQI2S pour aider à démontrer votre point de vue?



Bâtir les communautés, affirmer les identités

A) Certaines parties du film examinent comment la réforme du Code criminel de 1969 a contribué à la création de conditions permettant aux organismes basés sur les communautés gaies et lesbiennes de s'épanouir d'une manière qui n'avait pas été possible auparavant. L'essor des groupes, des espaces et organismes gais et lesbiens dans les années qui ont suivi le projet de loi omnibus a répondu au besoin de la communauté en matière d'activisme, de

production culturelle et d'activité sociale, en plus de contribuer à accroître la visibilité des gais et des lesbiennes.

Une organisation particulièrement remarquable et influente, dirigée par et pour la communauté gaie était The Body Politic; l'une des plus importantes et plus anciennes revues homosexuelles à parution mensuelle au Canada, de 1971 à 1987. Dédiée à un type particulier de politique de libération, la revue donnait aux gens un lieu où s'engager quant à leurs identités et à leurs communautés, pour créer une culture et archiver leurs propres histoires, pour documenter et trouver des points communs dans des expériences partagées de discrimination et pour inciter à l'action.

- Afin de rendre hommage au travail continu et à l'héritage du développement de la conscience communautaire, nommez et discutez de quatre ou de cinq des nombreux espaces, groupes, organismes, publications, écrits ou productions artistiques et culturelles (ceux qui vous ont marqué dans le film ou les innombrables exemples non explicitement cités) qui ont contribué à l'édification et au façonnage de la communauté LGBTQI2S au Canada, comme nous la connaissons aujourd'hui. Vous voudrez peut-être discuter d'exemples allant d'un petit magazine qui vous a donné le sentiment d'être visible à une campagne nationale, de ceux qui ont marqué votre vie personnellement à ceux dont vous avez simplement entendu parler et au sujet desquels vous aimeriez en apprendre davantage.
- De quelles manières les exemples que vous avez nommés ont-ils contribué à l'histoire des personnes LGBTQI2S au Canada?
- Qu'est-ce que les exemples cités ont en commun? Qu'est-ce qui les rend uniques?
- Quelles intersections spécifiques d'identités, d'expériences et de communautés au sein du cadre plus large des personnes LGBTQI2S impliquent-ils? Dans quelle mesure traitent-ils des lacunes historiques notables dans la représentation des personnes LGBTQI2S?



La justice sociale par l'action

A) L'activisme sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de rassemblements publics, de marches ou de manifestations pacifiques, ou de batailles judiciaires remportées, fait partie intégrante de la reconnaissance, de la sécurité et de la visibilité des communautés LGBTQI2S au Canada. De nombreuses activités différentes peuvent être considérées comme des protestations. Pour de nombreuses identités sexuelles et genres minoritaires à travers le Canada, la survie quotidienne constitue elle-même une forme de protestation.

Le film explore de nombreuses formes de protestation et d'activisme.

- Nommez et discutez de la gamme d'activités et de stratégies activistes présentées dans le film.
- Que considérez-vous comme de l'activisme? Qu'est-ce qui ne compte pas comme de l'activisme?
- Qui ou quoi détermine le besoin d'activisme?
- Comment cela contribue-t-il à prédire le succès de l'activisme?

B) Au cours des 50 années qui ont suivi l'adoption de la loi de 1969, de nombreuses batailles ont été menées et gagnées pour obtenir la reconnaissance et les droits des personnes LGBTQI2S à travers le Canada. Cependant, ces acquis ont souvent été décrits par l'État comme des expériences singulières et universelles.

Dans la citation suivante du film, l'écrivaine, éducatrice et artiste Kim Katrin explique pourquoi l'action pour les droits de la personne qui ne fonctionne pas de manière solidaire dans des mouvements anti-oppression larges, mais qui se chevauchent est finalement limitée. Elle a déclaré que « les mouvements activistes peuvent parfois fonctionner de manière à défendre les droits de certaines personnes, en pensant pouvoir revenir plus tard pour que tout le monde puisse en profiter. Et je ne pense pas que ça fonctionne ».

Si nous voulons réussir à progresser vers la justice sociale au Canada, il est primordial que nous nous efforcions de faire mieux pour créer un espace significatif pour les voix des groupes de la communauté LGBTQI2S qui continuent d'être confrontés, de façon particulière, à la marginalisation.

- Nommez et examinez des exemples; qu'ils soient décrits dans le film, ou tirés de vos propres connaissances et expériences, lesquels présentent des identités spécifiques qui se chevauchent ou se croisent (par exemple, des personnes qui vivent à la croisée des chemins entre être transsexuel, non binaire, de genre atypique, autochtone, racialisé, sans-papiers, incarcéré, travailleur du sexe, pauvre, handicapé, personne âgée, etc.) rendent certaines personnes et certains groupes particulièrement vulnérables aux violations des droits que l'activisme en matière des droits des personnes LGBTQI2S, au sens large, cherche à combattre.

En réfléchissant à certaines des idées présentées dans le film sur ce thème

- Pourquoi est-il si important d'appliquer une lentille intersectionnelle en tant qu'outil d'analyse, de défense, d'organisation, de construction de mouvements et d'élaboration de politiques?
- Y a-t-il des groupes, des organismes ou des activistes qui le font particulièrement bien?
- Quelles stratégies et tactiques utilisent-ils dans leurs efforts d'organisation et que pouvons-nous apprendre d'eux?
- Quelles difficultés ou quels obstacles continuent-ils à affronter dans leur lutte pour l'espace, l'inclusion et la reconnaissance dans l'échafaudage des mouvements de défense des droits des personnes LGBTQI2S?



Rétablir l'histoire,
occuper l'avenir

A) Une grande partie de l'historique public sur l'homosexualité d'avant 1969 était écrite du point de vue des autorités institutionnelles et se limitait à un discours sur la déviance, la criminalité et la pathologie. La loi historique de 1969 autorisait les Canadiens gais et lesbiennes à archiver leurs propres vies et expériences, de leurs propres voix et points de vue, d'une manière qui n'avait jamais été possible auparavant. De nos jours, les Canadiens LGBTQI2S continuent de lutter contre leur propre effacement, tant de l'histoire du Canada dans son ensemble que des récits dominants de l'histoire homosexuelle, qui sont en grande partie centrés sur des histoires relatives aux personnes blanches, à la gent masculine et aux personnes cisgenres.

Le film cite un certain nombre de groupes et de communautés dont les histoires ont été marginalisées, obscurcies ou purement et simplement exclues de la « mémoire homosexuelle », y compris des personnes bispirituelles, intersexuelles, transsexuelles, transgenres, non binaires et de genre atypique, ainsi que des personnes noires, autochtones, qui ont la foi ou racialisées.

- Quels sont certains des dangers et des conséquences réels d'être manifestement « effacé de l'histoire »?
- Discutez des manières dont des groupes et des communautés LGBTQI2S divers et intersectionnels se lisent et s'écrivent audacieusement dans le récit historique? Pourquoi pensez-vous que ce travail est si précieux?
- Que peut nous apprendre le thème de l'effacement historique sur le travail de promotion d'une mémoire queer et trans riche et intersectionnelle dans l'avenir?
- Comment pouvez-vous concrètement contribuer à promouvoir ce travail dans vos écoles, vos lieux de travail, vos familles et vos communautés?

B) Plusieurs intervenants dans le film suggèrent que, même si le 50^e anniversaire de l'adoption du projet de loi C-150 est une bonne occasion de célébrer collectivement les réalisations en matière de droits de la personne dont nous pouvons être fiers, il offre également aux Canadiens une occasion de porter un regard critique sur l'histoire bien établie de la discrimination étatique à l'encontre des communautés LGBTQI2S bien après 1969 et dans le présent.

- Dans quelle mesure êtes-vous d'accord pour dire que même les histoires qui ne sont pas tout à fait réjouissantes, qui sont sombres et douloureuses et peut-être même une source de honte, sont importantes pour que les Canadiens puissent en apprendre davantage et s'engager?
- Quelle valeur ce savoir peut-il nous offrir et comment peut-il être constructif?
- Discutez d'idées concrètes sur la manière de vous engager dans cet apprentissage de manière à créer un changement positif dans le présent et le futur.

C) Malgré les réalisations importantes en matière de droits de la personne LGBTQI2S au Canada, les personnes queer et trans continuent de vivre dans une société qui n'est pas exempte de violence et de discrimination. Les activistes et les universitaires qui figurent dans le film citent plusieurs domaines clés dans lesquels la lutte pour la sécurité, la visibilité, la protection et la justice pour la communauté LGBTQI2S au Canada et dans le monde continue de nécessiter notre attention collective. (Notamment, ils font écho à bon nombre des mêmes problèmes et préoccupations soulevés par les activistes lors de la manifestation « We Demand » pour la libération des personnes gaies sur la Colline du Parlement en 1971.)

La commémoration des 50 ans de militantisme en matière des droits des personnes LGBTQI2S au Canada offre une occasion de réflexion non seulement sur les 50 dernières années, mais également sur nos espoirs et nos rêves pour les 50 prochaines.

- Tenant compte de certaines des luttes en cours pour les droits de la personne mentionnées par les intervenants dans le film, ainsi que celles auxquelles vous êtes personnellement dévoués, partagez et discutez de vos espoirs, rêves et visions de justice pour les personnes LGBTQI2S au Canada.
- Partagez des idées pour trois actions à entreprendre au cours de la semaine, du mois et de l'année à venir pour vous aider à concrétiser cette vision de manière significative et transformatrice.